

— 562 —

**Rapport de M. Pierre LIEUTAUD,
Sous-Préfet, Chef de Cabinet
du Préfet de Police**

— 563 —

**PREFECTURE DE POLICE****CABINET DU PREFET** Paris, le 20 septembre 2003

Pierre LIEUTAUD,
Sous-Préfet, Chef de Cabinet

à

MONSIEUR LE PREFET DE POLICE,
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS
Sous-couvert de M. le Préfet, Directeur de Cabinet

-:-

OBJET : Période caniculaire – permanence des samedi 9 et dimanche 10 août 2003.

En complément des informations déjà transmises, étant le membre du corps préfectoral de permanence les samedi 9 et dimanche 10 août 2003, j'ai l'honneur de vous transmettre les éléments détaillant les relations chronologiques avec la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) entre le vendredi 8 août fin d'après-midi et le lundi 11 août au matin.

A l'occasion de deux appels téléphoniques ⁽¹⁾, échangés à une quinzaine de minutes d'intervalle, le vendredi 8 en fin d'après-midi, avec le Colonel GRANGIER, commandant par intérim la BSPP, celui-ci me demande la conduite à tenir en terme de communication avec la presse, qui interroge la Brigade sur les incidences de la canicule vis à vis de la santé publique et de l'activité du secours à victimes.

A cette occasion, le Colonel fait état de manière incidente de 7 décès. Selon ses dires, la Brigade n'est pas en mesure de préciser la période de référence et d'établir un lien direct avec le phénomène caniculaire.

.../...

(1) Le premier depuis mon bureau, le second depuis le bureau du Préfet, Directeur de Cabinet
(2) 7 décès est un chiffre inférieur à la moyenne quotidienne des décès enregistrés par la BSPP qui défend dans sa zone de compétence plus de 6 millions d'habitants. Ainsi, ce chiffre ne pouvait pas traduire un phénomène de surmortalité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE
9, Boulevard du Palais - 75195 PARIS RP - Tél. : 01.53.71.53.71 / 01.53.73.53.73
Serveur vocal : 01 01 22 22 (0,225 € la minute)

36 11 PREFECTURE DE POLICE (gratuit les trois premières minutes puis 0,112 € par tranche de deux minutes)
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - tél : cabinom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Devant ces éléments d'information non fiables, non recoupés (notamment par les autorités sanitaires) et très partiels ⁽²⁾, je donne instruction au Colonel, dans ce contexte précis et en adéquation avec les missions de la Brigade, qui sont de protéger et de secourir, de se tenir sur la ligne de communication suivante :

- éviter une dramatisation inutile de la situation en évoquant directement un nombre incertain de 7 morts mais répondre à la presse que la Brigade n'a pas la mission et les moyens de recenser avec fiabilité et de manière exhaustive les décès.

- poursuivre, compte tenu du risque, et de manière répétée, le maximum de conseils de prévention.

- préciser en outre que l'activité du secours à victimes est importante, en communiquant toutes statistiques utiles, et en soulignant que les capacités opérationnelles de la Brigade lui permettent de faire face.

A la suite de ces deux appels téléphoniques, qui n'avaient pour objet que de fixer une ligne de communication à un instant précis, le Colonel GRANGIER ne prendra pas contact avec moi tout au long du week-end des 9 et 10 août 2003, pour signaler une quelconque difficulté ou une aggravation de la situation.

A ma demande, le dimanche 10 en milieu de matinée, l'officier de permanence du Cabinet contactera le centre opérationnel de la Brigade afin d'obtenir des données statistiques comparatives sur l'activité opérationnelle globale, s'appuyant sur une autre année caniculaire.

En définitive, c'est l'année 1998 qui sera retenue, par la Brigade après contact avec Météo France, pour établir ce bilan comparatif.

Le premier état est transmis par télécopie au Cabinet, le dimanche 10 en fin de matinée.

Lors d'un bref contact téléphonique avec le Colonel GRANGIER, le lundi 11 août en milieu de matinée, celui-ci me fournit un point de situation sur l'activité opérationnelle globale de la Brigade et le renforcement probable de plusieurs centres de secours par des secouristes, si la situation perdure, sans évoquer un phénomène de surmortalité.

.../...

— 565 —

- 3 -

Ainsi, jusqu'au 11 août, aucune information fiable et significative, traitant notamment de l'incidence de la canicule sur la mortalité et permettant d'infléchir la ligne de communication fixée, ne sera communiquée au Cabinet de Préfet de Police, comme en témoignent plus particulièrement les bulletins quotidiens d'activité transmis par la Brigade les 9, 10 et 11 août.

Telles sont les informations dont je souhaitais vous rendre compte.

Le Sous-Préfet, Chef de Cabinet



Pierre LIEUTAUD,

**Intervention de M. Jean-Paul PROUST,
Préfet de Police
Séance du Conseil de Paris
du lundi 22 septembre 2003**

le 20 septembre 2003

***Intervention de M. Jean-Paul PROUST,
Préfet de Police***

*

séance du Conseil de Paris du lundi 22 septembre 2003
Communication sur les effets de la canicule

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris,

Le mois d'août a été marqué par un évènement sans précédent. La canicule a entraîné dans la majeure partie du territoire hexagonal une surmortalité qui a frappé en premier lieu les personnes âgées.

Ce drame nous interpelle tous au-delà de nos responsabilités, au-delà de nos fonctions. C'est une crise mais avant tout un véritable drame de société que nous avons vécu ensemble et auquel les personnels, tant de la Ville de Paris que de la Préfecture de Police, ont fait face avec un courage et une abnégation qui impose le respect et la reconnaissance.

.../...

Je souhaite, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, vous exposer ce qu'ont été le rôle et la mission de la Préfecture de Police et des services qui lui sont rattachés durant cette période et réfléchir avec vous aux dispositions à prendre au niveau des services de la Préfecture de Police et de la Ville pour être mieux préparé à faire face à de telles catastrophes.

Préalablement, je tiens à vous dire que je souscris totalement à votre proposition, M. le Maire, soumise aujourd'hui à l'approbation du Conseil de Paris de créer une mission d'information et d'évaluation que tous les groupes de cette Assemblée ont appelé de leurs vœux. Bien entendu, la Préfecture de Police, détentrice de par la loi de compétences municipales, participera à ces travaux afin d'en tirer toutes les conséquences.

La Préfecture de Police a mis en place trois séries de mesures qui correspondent à autant de phases chronologiques du déroulement de cette crise. Je voudrais distinguer la période du 1er au 12 août au cours de laquelle personne n'a pu mesurer l'ampleur de la crise de la période suivante.

*

* *

Avant de préciser à votre assemblée ces mesures, il m'appartient de rappeler que ni la Préfecture de Police ni la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ne sont en charge de la veille sanitaire, de la régulation hospitalière ou du recensement du nombre de décès dans la Capitale. La Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris a pour mission de porter aide et assistance par un secours immédiat aux personnes qui ont composé le « 18 », qu'elles se trouvent sur la voie publique ou à leur domicile. Leur mission est, après avoir pris les premières mesures d'urgence, de transporter ces victimes dans les services d'urgence hospitalières si nécessaire.

.../...

C'est pour cette raison et contrairement à ce qui a pu être indiqué, que la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris n'avait pas, tout comme les services de police et les services de la Ville de Paris, les moyens de par sa mission d'appréhender dans sa globalité le phénomène de surmortalité.

En ne transportant que 15 % des personnes se présentant aux urgences et en ne disposant d'aucune information particulière sur l'activité des hôpitaux ou des maisons de retraite, la Brigade n'avait qu'une vision très partielle empêchant toutes communication d'informations fiables quant au nombre de morts.

Aucun service ne disposait d'un outil statistique permettant de suivre en temps réel et de façon précise l'évolution de la mortalité.

→ C'est ainsi que, jusqu'au 8 août après-midi, un dispositif de suivi de l'activité opérationnelle des services de secours est mis en place.

La Brigade a fait alors état d'une activité soutenue pour des interventions liées essentiellement à des malaises de chaleur sur la voie publique. Elle disposait des capacités pour répondre à ces demandes en mobilisant tout ses effectifs et en faisant appel aux réservistes.

Je veux aujourd'hui rendre hommage au travail exceptionnel réalisé par les sapeurs-pompiers de Paris qui, une fois encore, ont fait preuve en cette période extrêmement difficile d'un professionnalisme et d'un sens du devoir qui les honorent.

Permettez-moi d'associer également à cet hommage les policiers, notamment ceux de la Police Urbaine de Proximité, les personnels administratifs de la Préfecture de Police qui se sont mobilisés sur la base du volontariat, ainsi que les associations de secouristes.

.../...

Dès le 8 août, sont alertées les associations de secouristes notamment la Croix Rouge et la Fédération Nationale de Protection Civile afin de renforcer les centres de secours ou soutenir l'activité de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

➔ Le phénomène va nettement s'accélérer les 11 et surtout le 12 août, jour où l'IML constate un afflux important de défunts.

C'est cette information de l'IML qui fait prendre conscience de l'ampleur de la crise. Des contacts sont immédiatement pris avec le Secrétaire Général de la Ville et ses services. Plusieurs réunions de travail sont organisées.

Des mesures sont prises sans délais.

- Afin de prévenir les risques d'hyperthermie, la Préfecture de Police décide de renforcer, avec des équipes de secouristes, les centres de secours les plus sollicités et implante sur cinq sites de la Capitale à forte fréquentation des postes de secours.
- S'agissant de l'aide à apporter aux personnes âgées et afin d'accompagner l'action de la Ville et notamment des CCAS, une cellule d'appels animée par la Préfète Secrétaire Générale de la Zone de Défense est créée en étroite liaison avec les services de la Ville de Paris. Cette cellule, qui a fonctionné grâce aux volontaires de la Préfecture de Police et aux secouristes, a passé 3.500 appels téléphoniques et contacté 1882 personnes âgées pour s'enquérir de leur état de santé et de leurs besoins.

Parallèlement ont été mises en place, sous l'égide de la Police Urbaine de Proximité, des patrouilles avec des secouristes pour prendre contact sur le terrain ou à domicile avec les personnes âgées.

.../...

1.400 policiers et secouristes ont participé à ce dispositif permettant la visite de 391 maisons de retraite, foyers ou associations. 2231 personnes âgées ont été directement contactées sur la voie publique.

Grâce à ces deux actions, seront secourues plusieurs dizaines de personnes âgées.

- La 3ème série de mesures a consisté, en complète coordination avec la Ville de Paris et les opérateurs funéraires, à s'assurer que les services concernés disposaient de capacités d'accueil suffisantes des défunts.

➔ Il fallait, enfin, veiller à ce que l'afflux de personnes décédées ne conduise pas à engendrer un risque sanitaire pour la population.

Il m'appartient, en vertu des dispositions législatives particulières à Paris, de veiller à la prévention de tout risque épidémiologique. A ce titre, j'ai pris deux mesures.

J'ai ainsi été amené à porter le délai d'inhumation de 6 à 10 jours afin de faciliter pour les familles l'organisation des funérailles en leur conservant toute la dignité qu'imposait la situation.

D'autre part, le délai d'inhumation des corps déposés à l'IML et aux Pompes Funèbres de la Ville a été fixé au 1er septembre puis au 3 septembre à votre demande M. le Maire afin de rechercher le plus longtemps possible les familles et organiser au mieux la cérémonie du 3 septembre, au cimetière de Thiais qu'a présidée M. le Président de la République et à laquelle bon nombre d'entre nous se sont rendus.

*

* *

.../...

En conclusion, je souhaite vous faire part des mesures que j'ai décidé de prendre afin d'améliorer notre dispositif de gestion de crise pour l'avenir.

Tout d'abord, je tiens, M. le Maire, à répondre à la proposition que vous avez faite au Préfet de Région et à moi-même, d'associer la ville à l'élaboration d'un plan d'intervention « chaleur extrême ».

Bien entendu, et c'est le sens de la réponse que je vous ai adressée avec le Préfet de Région le 15 septembre dernier, la Ville de Paris participera à ces travaux, comme c'est déjà le cas en ce qui concerne les risques d'inondation. Ces travaux seront menés sous l'autorité de Mme la Préfète, Secrétaire Générale de la Zone de Défense. Il m'apparaît utile d'élargir le champ d'intervention de ce plan et de le consacrer également aux périodes de grand froid.

Il s'agira donc d'un plan « températures extrêmes ». Ce plan devra être opérationnel pour sa partie grand froid avant la période hivernale. Il ne nous reste donc que quelques mois pour le mettre en place.

D'une manière plus générale, les crises et catastrophes que peut connaître notre société prennent des formes multiples. Leur survenance peut intervenir à tout moment. Il peut s'agir d'une catastrophe technologique ou naturelle, d'une pollution majeure, d'inondations dévastatrices. Il peut s'agir également d'un risque sanitaire ou alimentaire, d'une paralysie des réseaux routiers ou de risques biologiques, chimiques ou radiologiques. Ce bref inventaire n'a rien d'exhaustif.

.../...

Le drame que nous venons de connaître souligne la nécessité d'une coordination active de tous les services publics ou en charge d'une mission de service public dans le respect des compétences de chacun. Une coordination efficace ne se décide pas le jour de l'apparition de la catastrophe. Elle se prépare en amont par des contacts permanents et réguliers, par des habitudes de travail en commun.

C'est pour cela que j'ai décidé, en tant que Préfet de Zone de Défense de Paris et des récents textes donnant des compétences élargies au Préfet de Zone en la matière de renforcer le dispositif de gestion de crise de la Préfecture de Police. A la lumière des différentes crises survenues les mois passés, j'avais déjà pris la décision de créer un état-major de sécurité civile doté d'un organisme de veille opérationnelle permanente, le « centre opérationnel zonal ».

Ces deux structures seront placées auprès de la Préfète Secrétaire Générale de la Zone de Défense. J'ai chargé le Général DECOURTIS, ancien commandant adjoint de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, ainsi que le Colonel GRENIER, ancien directeur des services d'incendie et de secours du Val d'Oise, de mettre en place, dans les meilleurs délais, c'est-à-dire au tout début de l'année 2004, ce nouveau dispositif.

La veille opérationnelle assurée par le centre opérationnel zonal sera chargé 24h/24 de recueillir au niveau régional toutes les informations provenant des pompiers, des policiers, des gendarmes, des autorités sanitaires, des différents services déconcentrés de l'Etat, des entreprises publiques de transports, de l'EDF et du Gaz de France, de la météo, des opérateurs de télécommunication etc, etc...et aussi des collectivités locales.

.../...

L'état-major de sécurité civile qui aura une dimension interministérielle au niveau régional recevra pour mission d'analyser et synthétiser les informations et de les croiser ou compléter éventuellement par des consultations d'experts. Ainsi il pourra en tant que de besoin mobiliser un réseau d'experts dans des domaines très variés, comme le risque technologique, sanitaire, alimentaire ou routier.

Cet Etat-Major aura donc pour mission d'anticiper sur les crises et d'intervenir comme structure d'aide à la décision.

Ce réseau d'experts s'appuiera sur les services de la Préfecture de Police mais aussi sur les directions départementales et régionales des services déconcentrés de l'Etat relevant du Préfet de Région, qui m'a apporté son entier soutien dans cette démarche nouvelle. Les collectivités, à commencer par la Ville de Paris qui a un rôle majeur à jouer dans la gestion de crise sera associée à la constitution de ce réseau d'experts et bénéficiera en retour des informations nécessaires pour mobiliser toutes les compétences de ses services.

La crise que nous venons de traverser n'a fait que conforter mon entière détermination à moderniser notre dispositif de sécurité civile à Paris et dans le ressort de la zone de défense de Paris. Soyez assuré que je tiendrai le plus grand compte des recommandations ou propositions que pourra formuler lors de ses travaux la mission d'information et d'évaluation que vous souhaitez mettre en place.

— 575 —

Page 1 sur 1

- Toutes rubriques -



PIÈCE 1



CANICULE-SANTE-POMPIERS - 08/08/2003 18h51 - AFP



Origine : France



Plus de 100 interventions par jour à Paris pour des malaises dus à la chaleur (pompiers)

PARIS, 8 août (AFP) - Les pompiers de Paris ont effectué lors de la première semaine du mois d'août plus de 100 interventions quotidiennes pour des malaises dus à la chaleur, a annoncé vendredi un responsable de l'état-major des pompiers.

Les personnes victimes de malaise sont essentiellement des personnes âgées, a précisé le commandant Jacques Kerdoncuff. "Nous sommes peu appelés pour des enfants, car ces derniers sont bien surveillés. En revanche, les personnes âgées sont les plus sensibles car elles sont souvent seules, sans personne pour les conseiller, dans des appartements non ventilés", a-t-il dit à l'AFP.

Sur les sept premiers jours d'août, les pompiers -qui couvrent Paris et la petite couronne- ont effectué 1 798 interventions pour des malaises liés à la chaleur (déshydratation, coup de chaleur...), contre 1 180 interventions au cours de la même période en 2002, a-t-il précisé.

cf/sab

© 1994-2003 AFP

Faxé à 20h31 le 8 août 2003

PIÈCE 2

Conseils donnés par la BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

Mesures de prévention des effets de la chaleur

- Port d'habits amples et légers, en matière non synthétique
- Faire porter des chapeaux aux enfants
- Boire et faire boire très régulièrement des boissons non alcoolisées à ses proches, en particulier les enfants et les personnes âgées (l'eau est le meilleur des produits pour s'hydrater et se désaltérer)
- Éviter les lieux clos non ventilés, les expositions prolongées au soleil sans protection de la peau
- Les personnes âgées doivent éviter les sorties inutiles et doivent rester dans des lieux frais
- Au domicile, laisser les volets et les fenêtres closes pour garder la fraîcheur dans les maisons ou appartements, utiliser des ventilateurs éventuellement
- Remettre à plus tard un voyage s'il n'est pas indispensable
- En cas de voyage, prendre la route à des heures plus clémentes, faire poser des pare soleil sur les vitres du véhicule, emporter des boissons fraîches dans un container réfrigérant, faire des arrêts fréquents
- Surveiller les proches à la recherche de signes d'intolérance à la chaleur: abattement, fatigue intense, maux de tête, nausées, soif, transpiration abondante, troubles d'orientation et confusion, voire perte de connaissance et convulsions.

En cas de signes évocateurs et / ou de malaise à la chaleur

- Extraire la personne,
- La placer à l'ombre ou, mieux dans une pièce climatisée ou ventilée
- La dévêtir et l'arroser, la ventiler par des gestes de grande ampleur avec une serviette ou un autre matériel de fortune pour aérer la victime,
- Faire boire très régulièrement une eau fraîche si la personne est consciente
- Si la personne présente des troubles de conscience, on ne la fait pas boire et la coucher au sol, sur le côté en s'assurant qu'elle respire correctement et poursuivre les premiers gestes décrits ci dessus
- Les services d'urgence sont appelés dans les meilleurs délais par le proche ou un témoin, en précisant bien le lieu où se trouve la victime.



SDIS
DU RHÔNE

— 577 —

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE

date	nombre journalier de décès constatés en intervention toutes causes incluses		nombre journalier de sorties d'ambulances pour secours à personnes (accidents de circulation exclus)	
	2002	2003	2002	2003
21-juil	6	3	139	135
22-juil	0	0	134	156
23-juil	0	2	136	152
24-juil	2	0	131	135
25-juil	2	2	144	139
26-juil	5	2	143	143
27-juil	0	3	167	149
28-juil	2	1	151	139
29-juil	3	1	203	144
30-juil	2	2	157	144
31-juil	1	4	138	124
01-août	2	1	138	167
02-août	1	9	167	133
03-août	1	6	151	120
04-août	3	1	124	149
05-août	2	4	129	159
06-août	3	0	136	179
07-août	4	2	131	164
08-août	2	3	130	166
09-août	2	7	127	157
10-août	1	6	127	158
11-août	1	11	120	148
12-août	5	9	123	211
13-août	8	11	130	180
14-août	5	5	144	184
15-août	2	2	132	147
16-août	1	6	121	156
17-août	3	3	135	132
18-août	1	5	151	152
19-août	7	4	155	171
20-août	4	5	123	164
21-août	3	4	137	156
total	84	124	4474	4913
variation pour la période étudiée		plus 47,6%		plus 9,81%